

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

Onetime Lite Concrete Wall Patch

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Onetime Lite Concrete Wall Patch
Synonymes : 0470, 0471, 0477 Series; Onetime lite patch & repair for stucco & cement walls
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Charge

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen
Technische Schoolstraat 43A
B-2440 Geel
☎ +32 14 58 45 47
☎ +32 14 58 35 16
info@big.be
www.big.be

Fabricant du produit

Red Devil Inc.
415 Webb Street
Oklahoma 74361
Pryor
☎ +1 918 825 57 44
☎ +1 918 825 57 61
mgabel@reddevil.com
www.reddevil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pendant les heures de travail:

+1 918 825 57 44

24h/24h:

+1 352 323 35 00

Centre Antipoisons:

+32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
© BIG vzw

Date d'établissement: 2016-05-09

Numéro de la révision: 0000

Numéro de produit: 40525

1 / 12

134-16312-492-fr-FR

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
oxyde d'aluminium	1344-28-1 215-691-6	C<30 %		(2)	Constituant
dioxyde de silicium	7631-86-9 231-545-4	C<30 %		(2)	Constituant
propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0	C<2 %		(2)	Constituant

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Toux. Niezen.

Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Picotement/irritation de la peau. Eruption/dermatite.

Après contact avec les yeux:

Larmoiement. Rougeur du tissu oculaire.

Après ingestion:

Irritation des muqueuses gastro-intestinales. Nausées. Diarrhée. Vomissements.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Poudre ABC. Acide carbonique. INCENDIE MAJEUR: Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 5 - 25 °C. Conserver dans un endroit frais. Protéger contre le gel. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 365 jour(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Agents d'oxydation, bases (fortes).

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

Aluminium (métal et composés insolubles, fraction alvéolaire)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	1 mg/m ³
Silices amorphes : silice fondue SiO ₂ (poussières alvéolaires)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.1 mg/m ³
Silices amorphes : terre de diatomées, non calcinées (fraction inhalable)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	10 mg/m ³
Silices amorphes : fumées (fraction alvéolaire)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	2 mg/m ³

France

Aluminium (trioxyde de di-)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m ³
-----------------------------	---	----------------------

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

Aluminum & Compounds (as Al)	NIOSH	7013
Aluminum Oxide	OSHA	ID 109SG
Dialuminiumtrioxide	NIOSH	7013
Propylene Glycol	NIOSH	5523
Propylene Glycol	OSHA	2051
Silica, Amorphous (Respirable)	NIOSH	7501
vary depending upon the compound: alumina	NIOSH	8013

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

oxyde d'aluminium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	15.63 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	15.63 mg/m ³	

dioxyde de silicium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4 mg/m ³	

propane-1,2-diol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	168 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	10 mg/m ³	

DNEL/DMEL - Grand public

oxyde d'aluminium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie orale	6.58 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	3.29 mg/kg bw/jour	

propane-1,2-diol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	10 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	50 mg/m ³	

PNEC

oxyde d'aluminium

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	74.9 µg/l	
STP	20 mg/l	

propane-1,2-diol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	260 mg/l	
Eau salée	26 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	183 mg/l	
STP	20000 mg/l	
Sédiment d'eau douce	572 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	57.2 mg/kg sédiment dw	
Sol	50 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Bij stofontwikkeling: stofmasker.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur faible
	Forte odeur ammoniacale

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Gris
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Peu combustible
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	< 1 ; acétate de butyle
Densité de vapeur relative	> 1
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; soluble
Densité relative	0.65 - 0.75 ; 25 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	8 - 10

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. La matière a une réaction alcaline.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun renseignement disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, bases (fortes).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

oxyde d'aluminium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 15900 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal						Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	7.6 mg/l air	1 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

dioxyde de silicium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 10000 mg/kg		Rat		
Dermal	DL50		> 5000 mg/kg		Lapin		

propane-1,2-diol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		20000 mg/kg		Rat	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		22500 mg/kg		Rat	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		20800 mg/kg		Lapin	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

oxyde d'aluminium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures; 4; 7 jours	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

oxyde d'aluminium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermal	Non sensibilisant	Autres		24 heures	Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	
Instillation intratrachéale	Non sensibilisant				Souris (mâle)	Éléments de preuve	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

oxyde d'aluminium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 452	322.5 mg/kg bw/jour		Aucun effet	51 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Read-across
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 407	302 mg/kg bw/jour		Aucun effet	4 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Read-across
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 409	90 mg/kg bw/jour		Aucun effet	26 semaines (tous les jours)	Chien (masculin/féminin)	Read-across
Inhalation (poussières)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	70 mg/m ³ air		Aucun effet	26 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine) - 52 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

oxyde d'aluminium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Read-across
Positif sans activation métabolique		Lymphocytes humains		Read-across
Positif sans activation métabolique	Autres	Lymphocytes humains		Read-across

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

oxyde d'aluminium

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474	24 h	Rat (mâle)		Read-across

Cancérogénicité

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

oxyde d'aluminium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (poussières)		Non défini	2.45 mg/m ³	86 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet cancérogène		Éléments de preuve
Inhalation		Non défini	0 mg/m ³ - 13.2 mg/m ³	1 année(s)	Humain (mâle)	Mortalité		Éléments de preuve

Toxicité pour la reproduction

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

oxyde d'aluminium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	266 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL (P)	Autres	3225 mg/kg bw/jour	> 52 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	Équivalent à OCDE 426	3225 mg/kg bw/jour	> 52 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	OCDE 422	1000 mg/kg bw	28 jour(s) - 53 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Irritation des muqueuses gastro-intestinales		Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Toxicité autres effets

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

oxyde d'aluminium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	NOEC	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Salmo trutta	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	NOEC	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna			Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Valeur expérimentale; GLP

dioxyde de silicium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 10000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio			
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		> 10000 mg/l	24 h	Daphnia magna			
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		440 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Taux de croissance

propane-1,2-diol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	51600 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss			Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		34400 mg/l	48 h	Daphnia magna			
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		92000 mg/l	72 h	Chlorella sp.			Test de toxicité

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Changement de pH

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

propane-1,2-diol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301E : Essai de « screening » modifié de l'OCDE	≥ 70 %		Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	0.83 jour(s)	1500000 /cm ³	QSAR

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

oxyde d'aluminium

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

dioxyde de silicium

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

propane-1,2-diol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107		-1.07	20.5 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

propane-1,2-diol

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.29E-8 atm m ³ /mol		25 °C		Valeur estimative
0.0012 Pa.m ³ /mol				Valeur expérimentale

Conclusion

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

propane-1,2-diol

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 02 03 (déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques): suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques).

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Porter à un centre de collecte de déchets agréé. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Mer (IMDG/IMSBC)

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
< 3 %	

Législation nationale Belgique

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucun renseignement disponible

Législation nationale France

Onetime Lite Concrete Wall Patch

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la

Date d'établissement: 2016-05-09

Onetime Lite Concrete Wall Patch

fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2016-05-09